



Conseil exécutif 2021-2022

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Réunion #5 - Automne 2021

Mardi le 28 septembre 2021

Université de Sherbrooke --- A8-228

Code de couleurs pour ordre d'importance/urgence:

- : Urgent (réponse nécessaire pour cette semaine)
- : Moyennement urgent (Il faut en parler au moins au courant de la semaine)
- : Important, mais pas urgent (Ça peut attendre, mais il faut en parler)
- : Ne nécessite pas notre attention tout de suite.

Présences :

Saïd Kassabie
Charles-Alexandre Groleau
Gabriel Arsenault
Emily Abud
Justine Legault
Charlotte Michon
Sophie Martel
Sacha Vincent

Observation :

Alexandra Fabre
Maria Carla Chirila
Franck Tetouom
Marie-Clarisse Berger
Martin Racine

1. **Ouverture de la séance**
Charles-Alexandre Groleau déclare l'ouverture de la séance à 17h23.
Sophie Martel appuie.
2. **Désignation du praesidium**

Saïd Kassabie propose de nommer par acclamation William Richard à la présidence et Charlotte Michon et Emily Abud au secrétariat et Yaomie Dupuis comme garde du senti.

Proposition adoptée par acclamation.

3. Adoption de l'ordre du jour

Charles-Alexandre Groleau propose l'adoption par acclamation de l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée par acclamation.

4. Adoption des procès-verbaux

5. Suivi des dossiers en cours

6. Dossiers internes

6.1. Nomination par intérim - Comité Diversité

Saïd Kassabie: L'ancienne coordo du comité diversité a donné sa démission. Le comité nous a proposé Hansini.

Saïd Kassabie propose Hansini Veerasami pour la coordination par intérim du comité diversité.

Charles-Alexandre Groleau appuie.

AU.

6.2. Demande d'appel - Sanction de la décision de la Commission électorale

Saïd Kassabie : La commission électorale a pris une sanction contre la candidature de Franck aux élections vp première. Les RG's prévoient un appel au conseil exécutif. Celui-ci nous a envoyé par courriel ses arguments.

Franck Tetouom: On m'a tenu au courant hier que ma candidature a été retirée des élections suite à une accumulation d'agissements. Je crois qu'il y a eu des injustices entourant le tout avec un procès sans ma présence. De plus, le rapport publié relevait de beaucoup de subjectivité. Je ne pense pas qu'on a pris mes oppositions en compte sur le rapport. Je suis ici pour revenir en campagne.

Tout d'abord, au point a) du rapport: on parle du vidéo snapchat sur des informations que la commission était déjà au courant à la première campagne. Pour ce qui est de la collusion: une candidate m'a dit qu'elle avait demandé à Sacha ce qu'il en pensait et celui-ci lui a répondu d'aller voir Saïd pour les sanctions. Je voudrais dire que je n'ai jamais menti en disant qu'une candidate a colludé, car ce que j'ai compris c'est qu'un membre de la commission lui avait dit de demander à Saïd pour vérifier pour les sanctions au RG's.

Sophie Martel : Le candidat parle de réfutation alors qu'avec la vidéo et le dernier pv du CA on parle de mensonges fait par celui-ci. L'audio n'avait pas été sanctionné, il y a eu avertissement, cela dit il y a eu récidive et cela est sanctionnable. Raison de la disqualification.

Saïd Kassabie: Premièrement sur le pourquoi on considère la story snapchat de sanctionnable: à la première campagne on avait seulement l'audio et c'est alors difficile de voir les intentions de la personne derrière l'audio: on perd les expressions faciales qui peuvent dire beaucoup. En ayant possession de la vidéo et alors des photos aussi à travers le vidéo: la commission électorale était d'accord que nous étions face à de nouvelles informations qui pouvaient donner lieu à une nouvelle décision.

Présentation d'un élément justificatif à l'appui des propos de Saïd (story de la vidéo snapchat).

Je veux alors contredire que ce n'était pas ce qui était dit dans la story snapchat: il prête une intention à Sacha pour dire qu'il aurait poussé la commission électorale à donner une sanction.

Re-Présentation d'un élément justificatif à l'appui des propos de Saïd (story de la vidéo snapchat)

Pierre-Alexandre Chagnon : Je pense que le fait de demander à une étudiante qui n'est pas certaine des agissements d'un candidats de vérifier auprès de la commission électorale et de Saïd pour les RG's n'est pas de la collusion.

Franck Tetouom : Je n'ai jamais utilisé les termes colluder. Encore une fois, la sanction a été rédigée en utilisant des termes. Selon moi, elle avait parlé à la commission représentée par Sacha, lorsque je dis qu'il a mis une pression, c'est qu'il a invité Maelle a regarder les règlements généraux.

Saïd Kassabie: Le terme « colluder » est un terme qui décrit de notre avis ce qu'il s'est passé, la story parle d'elle-même: Sacha qui aurait mis pression à cause de Maelle pour qu'on impose une sanction. Peut-être, il y a à la fois les propos qu'on dit et ce qu'on insinu les propos qu'on utilise

Sacha Vincent: C'est aussi le fait de dire que j'ai mis une pression sur la commission et non une pression sur Maelle via les règlements généraux alors que c'est lui-même qui est allé voir Saïd pour dire qu'il avait distribué de la crème glacée, je n'ai pas parlé à la commission de la distribution d'objet avant que Saïd ne nous en parle.

Franck Tetouom: Je suis vraiment content que ce soit dit et je trouve ça intéressant de savoir.

b) À l'effet qu'une personne candidate ne prenait pas au sérieux la campagne: j'exprime surtout le fait qu'on ne procédait pas de la même façon et que sa façon ne coïncidait pas avec ma vision de la chose, mais que sa vision restait valide électorale, en dénigrant une publication électorale de cette dernière.

À plusieurs reprises dans ma vidéo snapchat, j'ai répéter que "I get it I get the point" pour exprimer que même si ce que la personne fait me rend mal à l'aise, je comprends et j'ai du plaisir à faire ce que je fais même si je ne suis pas d'accord avec ta campagne. Ça ramène au point c) À l'effet qu'une autre personne candidate ne prenait pas au sérieux la campagne électorale, en dénigrant une de ses réponses lors des discours électoraux. Encore une fois, je n'ai jamais dénigré le propos d'Emmanuel, seulement que sa réponse m'a surpris et m'a rendu un peu mal à l'aise, mais que je comprenais son choix. Le point b) et c) était donc plus une réaction à leur campagne. J'ai du respect pour leurs campagnes et je répétais souvent «you do you».

Justine Legault: Je comprends ce que le candidat nous dit en ce moment, mais il faut comprendre ce qui est écrit dans la story est très clair et que ça ne mène pas à cette interprétation. Pour le point c), il nomme un nom et j'ai l'impression que c'est un détournement de la réalité en ce moment. Le snap écrivait clairement: this is what i had to deal with avec des emojis qui rient en parlant de l'affiche d'un candidat

(Visionnement de la partie de la vidéo snapchat)

Saïd Kassabie: Je crois que c'est un peu pour ça que la première fois on avait pas pris de sanction. L'expression facile ajoute une interprétation et la photo de la personne candidate inclus dans la story, c'est ce qui a mené la commission à conclure que c'était une forme de dénigrement de la personne candidate.

Maria Carla Chirila: Ce que j'ai de la misère en ce moment, c'est avec le terme dénigrer "je n'ai pas voulu faire ça". Ça été mal reçu. Pour ce qui est de la "you do you boo", je suis allé dans le urban dictionary (suite au fait que le candidat avait utilisé cette source pour définir une autre candidate «white tear girl»). La définition est «When a person wants to do something that will cause them to be **judged** but they **do it anyway**.» On a alors compris que c'était péjoratif.

Sophie Martel: On parle beaucoup de ne pas être à l'aise, moi je suis mal à l'aise avec les justifications du candidat puisqu'aucun autre candidat n'est ici présent pour défendre un enjeu si égorgé. Une personne raisonnable candidate aux élections de IAGED qui est dans la même situation n'aurait jamais agi ainsi et je ne vois pas comment l'on peut considérer cela autrement qu'une offense sérieuse.

Franck Tetouom: Tout d'abord «you do you» je comprends ce que tu veux amener, pour moi c'était: «je comprends que tu peux être jugé, mais ce ne sera pas de moi». Aussi je voulais savoir ce qui a poussé le comité d'aller demander aux filles de renvoyer la vidéo complète avec images?

Sacha Vincent: Pour ce qui est de la vidéo, c'est qu'on avait reçu des vidéos et des story snapchat de plus et on voulait demander au CA leur opinion là-dessus. La première fois que j'ai ouvert le lien wetransfer ça ne donnait que l'audio, mais je n'ai pas bien sauvegardé le vidéo donc j'ai demandé d'en avoir un autre et la deuxième fois, au téléchargement, j'avais accès au visuel et à des nouvelles informations qu'on avait pas au début tel que des photos présente à la fin du vidéo.

Pierre-Alexandre Chagnon: Je pense que le candidat écarte un peu la définition du dénigrement. En l'espèce, il s'agissait de porter atteinte à l'image des autres candidats afin de détourner les votes en sa faveur, dans le but de l'avantager. En comparant les affiches électorales de l'autre candidat et la sienne et en invoquant le manque de sérieux, celui-ci dénigre la campagne de William et invite les personnes à voter pour lui vs William.

Charlotte Michon: Je comprends pas le fait que le candidat souligne le fait qu'il ait le l'incompréhension qu'on ait monté la vidéo au CA devant 24 personnes, alors que la story était devant 300 personnes et qu'on a fait ça en huis clos justement pour protéger son intégrité.

Charles-Alexandre Groleau: C'est aussi un principe reconnu que quand quelque chose est jugé, on ne peut pas revenir dessus sauf s'il y a de nouveaux faits, comme en l'espèce, d'où on a demandé l'aide du CA pour avoir l'aide du plus de personnes possibles pour prendre une bonne décision.

Sophie Martel: Je tiens juste à rappeler qu'on parle de dénigrement, et je tiens à rappeler que la photo de William a été publiée sans son consentement, n'était pas pour l'intérêt du public et a été publié dans une story donc je tiens à rappeler que la personne candidate doit se compter chanceuse que cette publication de photo là n'a pas eu de conséquences puisqu'elle aurait bien pu. (Décision Vice-Versa)

Franck Tetouom : Concernant le 300 personnes vs le 24 personnes, je ne pense pas que ça tienne, car c'était en story privé. Il y a une différence. Aussi pour ce qui est de la photo sans son consentement, il me l'avait envoyée. Je l'ai publié en privé. Pour ce qui est du dénigrement, je ne vois pas pourquoi il y aurait atteinte à sa personne si personne n'est au courant de ce snap, contrairement à la publication faite dans l'AGED. Son nom de famille n'était même pas mentionné et j'ai dit son nom une fois, il aurait pu tenter certaines mesures de son côté. Pour ce qui est des éléments nouveaux: aucune action n'a été faite par la commission au début pour avoir accès à la story vidéo. Je suis encore d'avis que c'était très humoristique et l'humour est subjectif. Les propos mentionnés dans ma sanction étaient corrects au début, mais pas après parce qu'on a vu ton visage, etc. Je me demande alors ce qui est nouveau et pourquoi maintenant on ne se fie plus à la bonne foi.

Gabriel Arsenault: Je voulais juste corriger, la personne candidate énonce qu'elle n'a jamais nommé personne alors que la vidéo démontre clairement les noms de la personne et alors qu'au pv du CA du 19 septembre on lit: "**Les gens n'étaient pas nommés**" ainsi que "**J'ai mentionné aussi sans nommer les candidats que certains ne faisaient pas ça pour les bonnes raisons**".

Marie-Clarisse Berger: Est-ce que c'est le candidat qui a choisi de viser une classe X ou c'est le CIA qui faisait la distribution aléatoire?

Franck Tetouom: Je voulais préciser que pour le snapchat les gens n'étaient pas nommés. C'était un rant ted-talk par rapport à la sanction que j'ai eu. J'ai mentionné aussi sans nommer les candidats que certains ne faisaient pas ça pour les bonnes raisons. Je tiens à dire que ce n'était pas les pots de crème glacée à moi et que les personnes avec moi au début avertissaient que c'était des pots de crème glacée du CIA, comme mentionné dans la publicité sur Facebook. C'était une action bénévole que je ne crois vraiment pas que c'était un objet promotionnel et je ne crois pas considérant le nombre de votes que j'ai eu, que la distribution a eu un impact. Ma campagne ne tournait pas là-dessus, je me suis démarqué autrement.]

Pour moi, ça vient atteindre la crédibilité de l'histoire et on reçoit des versions différentes à plusieurs reprises. Pour ce qui est du point de la story privé, je ne pense pas que ça s'applique car l'information s'est rendue à la commission électorale sans qu'elle aille chercher, alors ça ne devait pas être si privé que ça. Je ferais attention aussi de ne pas prêter d'intentions à la commission électorale. En aucun cas il n'y a eu aucune chasse à l'information de la commission électorale suite à un événement en particulier ou une annonce quelconque.

Sophie Martel quitte à 18h04.

Saïd Kassabie: J'aimerais rappeler que lors de la rencontre tenue avec la personne candidate que l'un des points de la défense était qu'on avait pas la vidéo. Le monde est petit, plusieurs personnes peuvent se connaître et avoir accès à une story même privé de 150 personnes.

Charlotte Michon: Pourquoi le 300 a changé au 150 hier justement?

Justine Legault: Je crois qu'il y a eu confusion, le candidat nous a dit au début 300 lors de notre appel et hier 150.

Franck Tetouom: Oui au début j'avais dit au plus 300.

Marie-Clarisse Berger arrive à 18h08.

Charles-Alexandre Groleau: De prime abord, lorsqu'on publie une photo, on doit avoir le consentement de la personne (*Aubry*). Même si on a présumé la bonne foi, c'est une présomption qui se renverse et c'est ce qui s'est produit en l'espèce avec l'ajout des éléments visuels.

Maria Carla Chirila: On ne peut jamais se pencher sur le pourquoi on a présumé la bonne foi. On a cru que c'était humoristique, et ça été le cas. Ce n'est pas parce que c'est une story privée que ce n'est pas blessant. On n'est pas allé chercher le vidéo sur

son cellulaire, ça s'est même rendu à moi alors que je ne suis pas amie avec le candidat. Le candidat a parlé de diffamation et de discrimination sur les réseaux, alors que ce sont de très grandes accusations: j'aimerais savoir où et pourquoi? Je recois des questionnements et j'en suis visé dans mon implication étudiante alors que je ne crois pas avoir participé à aucune forme de discrimination et de diffamation.

Charlotte Michon : Pour ne pas vouloir me répéter, je tiens à dire que j'appuie les propos de ma collègue Maria. J'ai le même malaise face à la situation que l'on vit.

Sacha Vincent : Pour ce qui est de la vidéo, ça a été mentionné qu'il n'y a pas eu de sanction, mais la sanction prend l'unanimité de la commission électorale et nous ne l'avions pas la première fois. Nous n'avons pas dit que c'était correct la première fois, le vote n'était simplement pas unanime. Avec les nouvelles informations, c'est là qu'on a obtenu l'unanimité et que la décision a pu être prise.

Franck Tetouom : J'ai pris connaissance de vos points. D'abord, de la façon que je l'ai expliqué, c'est que je n'ai pas mentionné qui ne faisait pas ça pour les bonnes raisons, dans nommer personne. Je n'avais aucun but de mentir, car la commission électorale avait les vidéos. J'ai également mentionné que certains candidats comme William et Marilou étaient vraiment bons. Je n'ai jamais dit qui ne faisait pas ça pour les bonnes raisons. Par rapport au point de la discrimination, je crois qu'il y en a dès le moment où il n'y a pas vraiment de sympathie. JE crois qu'il y a discrimination du moment où on ne comprend pas la culture de l'autre personne et ce qu'elle vit et qu'on va juger ça. Il y a une certaine ignorance par rapport à mon langage. Du moment où tu ne comprends pas mon parlé et ma façon de m'exprimer, mon humour et que j'ai une story privé de 150 personnes. Dans la communauté noire, on a de grosses communautés et de grosses familles. En disant que c'est une story privé pour moi, on a pas une même culture et la même relation par rapport à notre communauté. Il y a discrimination, car ils n'ont pas pris le temps de considéré ma culture et j'ai été traité différemment pour cette raison. Nous sommes dans un système géré par vous, mais il y a également des individus dans ce système et il y a un problème si nous ne travaillons pas ensemble pour le bien collectif. Il n'y avait pas de problème avec la story avant qu'on la publicise. Le fait qu'on est pas capable de comprendre ce que l'autre traverse et qu'on essaie pas de comprendre ce que je veux dire avec mes expressions, c'est de la discrimination. On prend des décisions contre cette barrière culturelle. En comité, la façon dont les choses a été réfléchi, il y a respecter les règles, mais également incorporé de la morale dans tout ça. Le but d'une association n'est pas de commencer à jouer à la Cour suprême. On est tous là pour collaborer ensemble. Du moment où tu veux enlever un candidat ayant gagné avec un haut pourcentage de vote et que tu mets des sanctions, mais tu continues, c'est de la discrimination. De l'extérieur, c'est bizarre de voir des sanctions imposées pour des choses déjà jugées. Finalement, il y a aussi le point disant qu'on a mentionné qu'il y a un élément déclencheur pour aller chercher les vidéos, on le sait qu'il y en a eu un, mais on veut savoir c'est quoi cet élément déclencheur. C' est là le problème. Pourquoi un fait est apparu 3 semaines plus tard, mais personne ne peut nous dire c'est quoi. Dès le début, j'ai assumé mes torts et je sais que c'est une erreur de

jugement. Par contre, je refuse d'accepter des sanctions pour des erreurs que je ne juge pas valable. On est supposé collaborer ensemble et veiller au bien commun. Mes propos n'atteignaient pas la faculté avant qu'on commence à sortir les vidéos au grand jour. Ça avait déjà été réglé par le passé et j'avais confiance que la commission électorale allait garder cette vidéo pour elle, car je sais que ce n'était pas des propos 100% louables, mais c'était comment je me sentais par rapport à ma sanction. La communauté étudiante me soutenait, mais c'est un petit groupe qui me donnait des sanctions. On ne peut pas dire que je dénigre.

Pause de 10 minutes.

Sophie Martel revient à 18h37.

Marie-Clarisse Berger: D'emblée j'aimerais dire que tout membre peut assister en CE. C'est l'instance des étudiants. J'ai le droit d'y assister. Il faut que la communauté étudiante se sente à l'aise pour pouvoir assister aux rencontres. Je trouve que la réputation de tout le monde est à protéger là-dedans, le point a été abordé ce weekend en CA et moi je me demande pourquoi Franck n'a pas été invité et qu'il y a eu un huis clos.

Maria Carla Chirila : Dans le fond, le huis clos était dans le but de protéger la réputation du candidat. Le but était vraiment de protéger l'intégrité de Franck et éviter qu'on ait à annexer la vidéo et les story de Franck.

Marie-Clarisse Berger: Moi je me demande dans ce que j'ai vu du pv d'en fin de semaine. Pourquoi le monde du CE qui ne sont pas dans la commission électorale étaient dans le huis-clos et pas Franck.

Maria Carla Chirila: On a discuté de si on devait inviter Franck ou pas: c'était vraiment pas pour le laisser en dehors de la discussion, c'était pour ne pas le traîner dans une salle alors qu'il n'était pas préparé et se faire poser 1000 questions.

Marie-Clarisse Berger: Je comprends les points apportés mais je trouve ça questionnable parce qu'on disait quand on était au premier CA le 19 on disait qu'on ne faisait pas les élections tout de suite parce qu'on voulait laisser les candidats se préparer. Je comprends que c'était serré dans le temps mais je trouve que la justification du CA pour convoquer le huis-clos était insuffisante. On a discuté avec Mme Chartier et il y a l'intégrité et la réputation des membres en jeu. Je crois que publier une lettre avec les sanctions, surtout qu'il n'a pas eu la chance de se défendre avant la publication de la lettre et il y a plusieurs membres de la communauté juridique sur le groupe de l'aged et des autres membres. C'est alors beaucoup de faire ces affirmations-là devant toute cette communauté. Aussi le rapport n'était pas complet et il avait des modifications à faire. Donc je me demande pourquoi avoir publié un rapport incomplet qui méritait des modifications devant tout le groupe Facebook de l'AGED.

Gabriel Arsenault: On a eu les explications, on voit ce qui est dans le document. Je pense qu'on devrait continuer avec le document au lieu de partir de tout bord tout côté. Nous sommes ici pour évaluer une demande d'appel basée sur les motifs énoncés au document, rien d'autre. Nous sommes rendus au point d)

d) À l'effet d'attaquer une personne candidate et les personnes la soutenant en affirmant que ces dernières étaient stupides. (Je n'ai jamais employé le terme stupide, ce qui est une diffamation à mon égard, j'ai dit dumb qui faisait appel au ridicule de leurs actions envers moi et la propagande qu'ils ont monté contre moi) »
Je crois que ce serait insulter l'intelligence des membres de l'aged en disant que dumb et stupide ne veut pas dire la même chose, alors que c'est la traduction exacte. On devrait se tenir au rapport et ne pas extrapoler ailleurs pour l'appel.

Martin Racine arrive à 18h54.

Charles-Alexandre Groleau propose de rejeter l'appel présenté de la part de Franck Tetouom au motif de fondement insuffisant.

Gabriel Arsenault appuie.

Justine Legault, Emily Abud, Saïd Kassabie, Sacha Vincent et Charlotte Michon déclarent leur conflit d'intérêt.

Marie-Clarisse Berger: Puisque je ne peux pas faire d'amendement, c'est vraiment une proposition pour le CE et tout le monde. Je pense sincèrement qu'il faudrait des excuses des deux côtés pour la situation. Je crois qu'une forme de réparation devrait venir de chaque côté et pour montrer la bonne foi de la situation puisque ça a affecté beaucoup de monde, pas juste les gens de la faculté.

Franck Tetouom: Concernant le fait «fondement insuffisant» je trouve ça dommage, car il me manque trois points à présenter.

(ii) Au cours de la deuxième campagne électorale de l'automne 2021 ou immédiatement avant celle-ci, des propos ont été tenus et des gestes ont été posés :

a) À l'effet de fournir de fausses informations au Conseil d'administration de l'AGED en affirmant qu'aucun nom n'avait été mentionné dans la story Snapchat et que la distribution d'objets promotionnels n'était pas planifiée. (Je n'ai jamais dit que aucun nom n'a été nommé, j'ai dit que aucun nom n'a été nommé de façon négative, soit lorsque je dit que certains ne prennent pas cette campagne au sérieux d'après ce qu'ils m'ont dit)

b) À l'effet de faire croire aux autres personnes candidates qu'une élection ne serait tenue que si elles se représentaient une nouvelle fois. (Je n'ai jamais dit ça, j'ai plutôt dit que je n'irais pas en campagne si il n'y a personne d'autre qui se présente, ce qui est vrai)

c) À l'effet de prêter de fausses intentions au Conseil exécutif de l'AGED lors de ses communications avec d'autres personnes candidates. (J'ai dit que quelque choses de shady se passe, ce qui veut littéralement que je suspecte quelque chose, ce qui est dans mon droit d'expression)

d) À l'effet d'insinuer, dans des storys Snapchat publiques, que le Conseil exécutif de l'AGED avait comploté contre lui, alors qu'il savait ou aurait dû savoir que cette information était fausse. (Je n'ai jamais mentionné le conseil exécutif dans mes stories, mais le traitement que certaines personnes m'ont réservé, car je jugeais que j'étais victime d'intimidation)

e) À l'effet de prendre la parole lors de l'assemblée générale du 21 septembre pour, à nouveau, insinuer l'existence d'un complot contre lui. (Je n'ai jamais insinué quoique ce soit, j'ai simplement rappelé aux gens que j'étais une personne de bonne foi et dans le cas où j'aurais mentionné l'existence d'un complot, je crois avoir le droit de pouvoir m'exprimer, je voulais rappeler mes intentions pour les prochaines élections).

Je crois que c'est des choses qui ont été dites à la faculté, mais par exemple le point e) et b) n'ont pas lieu d'être partagés tout en acceptant la faute que j'ai commise: je pense que c'est des mensonges. On m'a amené pleins de faits accomplis pour me donner une sanction, je ne prêtais pas de fausses intentions. Je suis venu ici à titre symbolique pour dire que ça me tient à cœur.

Charles-Alexandre Groleau: Dans mon opinion personnelle, je ne considère pas que le CE a commis une faute. Je crois que la lettre qui a été publiée sur la page de l'AGED l'a été dans un objectif de transparence et surtout d'informer nos membres. Je ne crois pas que ça vaut des excuses d'avoir informé la communauté étudiante de gestes objectivement posés. Cette présomption de bonne foi mentionnée à quelques reprises est applicable ici car le but était simplement d'informer.

Charlotte Michon: Je ne pense pas que la lettre d'excuse soit nécessaire. Je pense que Franck a eu la chance d'exprimer ses raisons, je crois que nous sommes prêts à voter.

Saïd Kassabie: Je veux rectifier le fait que les attaques ont commencé par le candidat. Hier, nous avons eu une rencontre avec lui, ensuite on a eu des retours de plusieurs groupes-classes où on nous accusait de discrimination, où on accusait notre sanction, un long paragraphe du candidat dans les groupes classes. La lettre était plus une rectification, car des informations étaient déjà partagées aux membres par le candidat sur la commission électorale, la décision et le CE.

Sacha Vincent: Pour ce qui est du point b). Les informations qu'on a reçu des autres candidat.es est qu'il ont ressentis de la pression de la part du candidat puisque c'était «son» poste, une incitation à ne pas se présenter pour ne pas «voler sa place». Bien sûr, je ne veux pas généraliser, mais plus d'un candidat m'a contacté pour me dire qu'il y avait une certaine pression et la commission ne pensait pas que c'était correct comme comportement.

La question préalable est demandée.

P: 2

C: 2

Franck Tetouom: Pour ce qui est de la pression, je ne pense pas en avoir mis, j'avais seulement ça beaucoup à coeur. Depuis le début de cette campagne j'ai fait des erreurs de jugement, je suis allé voir les personnes que j'ai blessés ou offensés, j'ai accepté ma part de responsabilité et accepter la critique. La façon dont tout ça s'est déroulé avec l'atteinte de ma personne sur facebook... je sais qu'il y a eu un effort pour protéger mon image, mais avec le post c'est effort n'y était plus selon moi. Je veux vraiment revenir en élection, regagner la campagne, dire que ça a été qu'un simple malentendu. Je ne veux pas être associé à ça dans l'AGED. J'ai pris le temps d'expliquer que je n'avais rien contre personne, mais sur l'institution en tant que tel. Je suis en adaptation, j'apprend encore du milieu. Si je réussis à avoir une 2e chance je vais «make it up to everybody» pour ne pas avoir l'air de la personne qui fait de la corruption et des story snapchat, c'est dans le but d'une association étudiante.

Marie-Clarisse Berger : Je voulais juste rappeler qu'on était sur la proposition de rejeter l'appel ou non. Je réitère ma demande de tantôt quant aux lettres d'excuses. Les dernières heures m'ont fait réfléchir et je crois que j'ai réagi fortement dans les derniers moment donc je voulais présenter mes excuses officielles au CE et à la Commission électorale pour mon commentaire sous la publication Facebook. Je parlais de respect, je pense que ça s'applique à moi et je regrette mon commentaire que j'ai fait hier et je ne crois pas que ce soit pertinent que je reste ici ce soir et aussi je vais aller effacer mon commentaire. J'ai perçu la publication comme du lavage de linge sale et c'est pourquoi j'ai traité la commission électorale d'hypocrite. J'espère que tout le monde qui a blessé quelqu'un et ou qui se sent blessé fera son mea culpa et je pense que certaines personnes se sont senti lésées à plusieurs moments dans toute cette histoire. À plusieurs moments cette semaine je me suis sentie blessée dans mes discussions avec certains membres du CE et je trouve ça dommage. Je tenais aussi à rappeler que j'espère que nos relations professionnelles ne seront pas affectées par la situation.

Marie-Clarisse Berger quitte à 19h40.

Gabriel Arsenault : La personne candidate mentionne que le terme discrimination n'a pas été utilisé par lui, mais bien par d'autre. Or, plusieurs messages du candidat dans plusieurs groupes classes, ses commentaires sur la publication de la sanction de l'AGED, accusent la commission électorale, le CE et l'AGED de discrimination. De plus, la personne candidate mentionne des erreurs qu'elle aurait commises et qui devraient être pardonnées, mais il y a une répétition dans ces erreurs. Il y a plusieurs zones grises, des ouïe-dires et en raison de cette répétition, j'ai personnellement de la misère avec la bonne foi. Personnellement, je ne peux pas accueillir l'appel sur la base des motifs présentés. J'aimerais qu'on passe en mode solutions. On parlait d'une lettre d'excuse des deux côtés, mais j'aimerais savoir ce que ça impliquerait: de ce que j'ai compris c'est de la personne candidate et de l'AGED.

Franck Tetouom: Dans le fond, c'est juste de comme retourner en arrière et à partir de la plateforme utilisée. Il pourrait y avoir des excuses sur les plateformes utilisées par les deux parties.

Pierre-Alexandre Chagnon: Dans le but de fermer la discussion de mon côté, je trouve qu'il y a eu de la résilience et de la persévérance de la part de Franck, ce qui est tout à son honneur. Les sanctions ont été claires et ont été basées sur des actions précises. Des actions ont mené à des sanctions. Franck a vraiment un désir d'en apprendre davantage et plus de tenir son point, ce qui est encore une fois tout à son avantage selon moi et ce qui le mènera loin dans la vie. Je pense qu'il ne faut pas aller plus loin et accepter la situation, accepter les sanctions qui sont fondées selon les RG. Il y a eu une proportionnalité des sanctions avec les avertissements mais récidive de la part du candidat. Il n'a également pas eu de double sanction puisque nous avons reçu de la nouvelle information. Je veux aussi dire que notre intervention avec le décanat, le CE et le CA avaient bonnes intentions sur toute la ligne. Celles de protéger son intégrité. Les explications de Franck étaient claires mais ne motivent pas d'accepter l'appel, selon moi.

Charlotte Michon: J'apprécie aussi que le candidat se soit expliqué, mais le mot discrimination a été employé plusieurs fois envers la commission électorale donc envers moi. Je ne pense pas que l'AGED devrait faire des excuses pour avoir pris une décision alors qu'on est élu pour ça, c'est-à-dire représenter les membres. On fait ça bénévolement pour le plaisir et je n'accepterai pas de me faire salir dans des conversations de classe, sur l'AGED, sur les comités. Pour ce qui est de l'utilisation de la même plateforme, je pense que ça serait un double-discours.

Alexandra Fabre quitte à 19h48.

Martin Racine : Tout d'abord, je m'excuse à toutes les personnes présentes pour m'être emportées toute à l'heure, ça n'avait pas sa place. Je pense que premièrement, lorsque la personne candidate dit ne pas avoir nommé le CE, mais qu'elle a parlé indirectement des personnes qui ont le pouvoir de l'exclure d'un groupe et de le faire en huis-clos, c'est de viser le CE ou le CA. De plus, quand on dit ne pas avoir visé les personnes exécutantes mais plutôt le CE en général, je ne pense pas que c'est applicable considérant qu'on est une petite communauté, une petite association, et les membres savent quelles sont les personnes exécutantes et qu'elles ne sont pas nécessairement considérées comme un bloc. Par la suite, je reconnais comme PA la résilience de la personne candidate, je reconnais une volonté de s'excuser, cependant j'ai de la difficulté à associer les propos/excuses de la personne aujourd'hui avec ce qui a été dit hier et tenu comme propos hier donc je ne suis pas en mesure de ressentir une sincérité dans ces propos-là de mon côté.

Charles-Alexandre Groleau: J'aimerais aussi saluer les propos du candidat, ça fait preuve d'une belle introspection de la situation.

La question préalable est demandée.

P : 1

C : 3

Sarah-Jade Bilodeau: Je pense qu'on pourrait envisager la lettre d'excuse, mais si on va dans cette direction, je crois qu'on devrait passer par la page de l'AGED pour mettre les choses au clair dans la communauté étudiante. Pas dans une story privée.

Franck Tetouom: Je sais la portée du mot racisme, je n'utiliserais jamais ce mot à bon escient. J'ai utilisé le terme discrimination oui, et c'est ce que j'ai ressenti. Si on parle de contradiction dans les groupes de l'AGED et dans les commentaires je ne pense pas que j'ai été «anti-aged». En aucun cas j'ai diffamé l'AGED. Je ressentais un gros parti pris surtout avec les mots utilisés. Je ne refusais pas les sanctions, mais ce qui était faux.

La question préalable est demandée.

P: 4

C: 0

Le vote est demandé.

Les personnes ayant un conflit d'intérêt sortent de la salle.

A : 0

P : 4

C : 0

Maria Carla Chirila: J'ai beaucoup réfléchi au courant de la séance de ce soir.. Je m'implique à l'AGED depuis 3 ans , pour le plaisir, mais aussi pour amener quelque chose de positif. J'ai commencé mon mandat de présidente avec un but en tête: faire en sorte que l'implication étudiante soit quelque chose de positif et je voulais qu'on puisse tous évoluer dans un milieu convivial. En voyant la tournure des événements dans les dernières semaines, je ne considère pas avoir atteint cet objectif. Je crois également que ces événements viennent me toucher de plus en plus de manière personnelle. Les propos tenus envers les instances que l'on représente me touchent beaucoup et je sens que je perds mon impartialité. Je ne pense pas pouvoir continuer mon mandat avec le même entrain et la même confiance que l'on m'a accordés au départ, ça touche trop mes valeurs, je ne me sens plus impartial. Je manque de sommeil, de temps pour mes études et je stresse beaucoup, surtout depuis une semaine. Je ne considère pas pouvoir exercer mes fonctions de la même manière, et ce, avec grand regret, parce que j'ai appris à connaître des gens merveilleux que j'aurais aimé continuer à côtoyer.

Gabriel Arsenault: J'aimerais qu'on passe en mode solution. On peut voir quand on veut en parler. Ce qu'on reproche surtout à l'AGED est la publication de la résolution sur le groupe Facebook. Il faut prôner le bien-être des étudiant.es, il faut que les premières années soient représentées, ça a un impact sur nos vies, sur nos études: les examens arrivent, tout le monde a des intras. Ça a assez duré, il faut trouver des solutions. Je vois mes ami.es ne pas bien aller, se faire traiter de con.nes, hypocrites, de racistes et ne plus vouloir s'impliquer et qui reçoivent des messages privés dégradants, ça n'a pas sa place surtout vu le nombre d'heures qu'on met dans l'implication étudiante, la volonté et l'énergie qu'on met la dedans. Ça gruge

également beaucoup de temps aux membres, aux personnes qui sont dans les comités qui doivent obligatoirement être aux AG à 2 par comités.

Sophie Martel: Je ne sais pas si ta décision est officielle Maria, peut-être demander un vote de confiance au CA serait une alternative. Je comprends ta situation, mais je pense que la situation ne doit pas gagner sur notre présidente. Le CA pourrait lui décider de sa partialité.

Charlotte Michon: Quelles sont tes intentions pour la suite Franck?

Franck Tetouom: Je m'excuse Maria pour ce qui se passe en ce moment. Je sais que tu es là pour les étudiant.es, tu n'es pas responsable à 100%, tu ne peux pas tout te reprocher, tu fais une superbe job jusqu'à présent, tu devrais plutôt laisser ça passer. Je pense pour la lettre d'excuse: la façon dont cela été publié, des choses qui n'enfreignaient pas les RG's. il y a des choses à corriger dans la résolution. Je vais continuer à me battre pour ce poste. Je vais aller en appel pour la première sanction de la crème glacée et je vais aussi aller en appel en AG.

Charlotte Michon: J'avais espoir que cette situation aurait donné envie de passer à autre chose. J'étais prête à m'excuser et à repartir à nouveau, mais de voir que ça va continuer à traîner, c'est désolant.

Justine Legault: Je pense qu'on est unanimes que c'est super drainant. Je pense qu'il y a d'autres solutions que d'autres appels, on a nos intras, on a nos vies personnelles. La solution est la médiation et de discuter entre nous et qu'on passe à autre chose. Des appels ce n'est pas la solution, il faut passer à autre chose.

Gabriel Arsenault: Pour revenir sur les appels, j'ai peur qu'on a du monde qui votent juste parce qu'ils sont tannés des AGs. Je pense que la médiation pourrait être bénéfique, car même les lettres d'excuses ne font pas consensus en ce moment. Josée Chartier a également parlé de la médiation. Il faut par contre que toutes les parties s'entendent pour ne plus en parler, des publications sur l'AGED, sur les groupes classe, de suspendre les critiques et les messages envers les deux parties. Il y a des choses plus importantes en ce moment comme les intras et le bien-être physique et mental des deux parties.

Franck Tetouom: Je suis partant pour la médiation, ce serait bon pour tous.tes. Par contre, je trouve ça dommage que ça me coûte un poste. Je ne pense pas qu'on doit sacrifier mon poste pour le bien personnel. Je comprends que c'est drainant, mais je veux montrer aux gens que j'y tiens vraiment et que je ne voulais blesser personne. Je vais continuer à contester la décision.

Saïd Kassabie: Ça a été mentionné que Franck voulait se battre pour le poste. Je sais que certains comités lui tiennent à cœur, si on lui permet de s'impliquer dans ces comités, est-ce que ça pourrait être un compromis. 2 AG's d'appel c'est fatigant et

venant de moi, c'est beaucoup dire. Est-ce que ce serait quelque chose qui serait accepté pour ne pas se rendre là?

Franck Tetouom: Oui c'est quelque chose d'être dans des comités, mais même si les comités ne sont pas hiérarchisés, ce serait difficile de ne pas avoir de véritable poste. J'aimerais avoir un certain rôle à accomplir dans ceux-ci. Je veux avoir une fonction précise et travailler sur certains dossiers.

Martin Racine: D'un point de vue de temps et émotionnel, je ne vois pas comment on peut objectivement mener ce processus-là au complet. On a aussi d'autres choses, d'autres services à accorder aux membres. Je ne pense pas que ce soit réaliste de continuer à traîner ça, ça va créer des démissions, des personnes vont tomber malades tant physiquement que psychologiquement. Il y a des façons beaucoup plus pertinentes de s'impliquer. Aussi, je pense qu'il y a une confusion quant au rôle des membres du CE dans les comités: ce sont des rôles de liaison, qui n'impliquent pas de tâches précises. J'ai une question directe pour la personne candidate: si après 3 AG's la personne candidate finit par gagner dans 2 mois, qu'est-ce que ça va donner de plus? Qu'est-ce qu'on veut réellement?

Franck Tetouom: Ce poste là me tient à cœur pour mes valeurs et ce que je veux représenter. Je trouve ça dommage qu'on joue sur la sensibilité des gens et qu'on demande ce qui arrive si tout le monde démissionne. Je veux montrer c'est qui le vrai Franck. J'ai commis un tort que je suis prêt à accepter. Vous avez aussi commis un tort que je suis prêt à accepter. On a appliqué plein de règles pendant l'élection, mais après ça on dit que je ne devrais pas suivre les procédures parce que c'est épuisant pour le CE CA.

Emily Abud: Pour commencer, je veux enfin prendre un tour de parole, mon premier, yolo, c'est ça qui arrive quand on prend le pv. N'importe qui peut être membre externe justement, tu peux avoir certains rôles certains mandats, c'est ce qu'on fait dans le comité féministe avec les personnes qui ne sont pas en poste: elles ont des mandats selon leur intérêt et font pleinement partie du comité, même si elles ne sont pas en poste en ce moment comme voté à l'AG. En étant membre du CE, on est pas membres des comités, on est représentant.es du CE dans ces comités, on fait la liaison, on répond aux règles de procédure sans pouvoir de façon réaliste s'impliquer à 100% dans ceux-ci (surtout en ayant 3-4 chaque) et prendre beaucoup de mandats. On est prêt à aller en médiation, à faire une lettre commune, mais on ne peut pas retourner en AG et oui il faut penser à la santé mentale de nos conseils et de nos membres qui doivent obligatoirement assister au AGs au nombre de 1-2 par comité, vont alors devoir eux-aussi manquer leur temps d'étude et autres. Je pense qu'on peut maintenant passer en médiation et terminer la rencontre sur ce ton pour trouver de prochaines solutions.

7. Dossiers externes

8. **Dossiers financiers**
9. **Dossiers académiques**
10. **Dossiers des activités étudiantes**
11. **Dossiers communication**
12. **Dossiers professionnels**
13. **Dossiers sur l'environnement et la condition étudiante**
14. **Dossiers premières année**
15. **Varia**
16. **Fermeture de la séance**
La séance est levée à 20h31.